

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 24

Artikel: La réforme scolaire suédoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Suède - Socialisme - Suicide

Les Suédois connaissent le socialisme, mais ils s'ennuient... à mourir. Ce lieu commun a pendant longtemps réconforté la bourgeoisie d'une Suisse où l'on « n'a pas » le socialisme, mais alors où l'on sait vivre.

Un débat au Grand Conseil vaudois fut à cet égard exemplaire.

M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat, répondant à une interpellation (selon le sténogramme) :

— M. le député Duvanel a bien voulu enlever à son interpellation tout caractère de critique et de polémique. Je l'en remercie et agirai de même à son égard. Il me permettra toutefois de faire une remarque qui ne s'adresse pas à lui, mais qui concerne une citation (il faut toujours se méfier des citations !) : L'auteur cité (Réd. : le Dr J. Bergier, dans son rapport au Cartel romand d'hygiène sociale et morale) « révèle l'insuffisance de la place réservée dans nos programmes scolaires à la préparation à la vie familiale, à l'éducation sanitaire et sexuelle, à la personnalité, à l'organisation des loisirs, à l'hygiène mentale, éthique et morale. Il cite ce que font déjà, dans ce dernier domaine, certains pays comme les Etats-Unis, la Suède, la Tchécoslovaquie... »

Heureusement, je n'ai pas à choisir entre pays des deux blocs idéologiquement opposés, ce qui m'évite bien des désagréments, et je retiens l'exemple de la Suède ; et je suggère à M. le député Duvanel de poser à l'auteur cité la question suivante : Comment se fait-il, avec cette éducation nouvelle, que la Suède soit le ou un des pays où le relâchement des mœurs est le plus poussé, les divorces les plus nombreux, et les suicides les plus fréquents chez les jeunes ? Ayons l'esprit ouvert, mais aussi les yeux ; nous voulons bien nous inspirer de l'exemple des autres, mais à condition que les résultats de l'exemple soient bons.

La petite question de J.-J. Leu, déposée sur le bureau du Grand Conseil :

Ce matin 25 novembre 1964, répondant au nom du Conseil d'Etat à l'interpellation Duvanel et consorts

sur l'Ecole normale, M. le chef du Département de l'instruction publique et des cultes a déclaré notamment que la Suède était le ou un des pays où les suicides sont les plus fréquents chez les jeunes. Il a ajouté qu'il aurait l'esprit ouvert mais aussi les yeux, et qu'il voulait bien s'inspirer de l'exemple des autres, à condition que les résultats de l'exemple soient bons.

Or, selon de récentes statistiques de l'Organisation mondiale de la santé, on constate que le taux global des suicides, pour 100 000 habitants, est de 27 en Suède et de 31 en Suisse (pour les hommes), de 8,5 en Suède et de 12 en Suisse pour les femmes. Pour les classes d'âge de 10 à 14 ans, il est trois fois plus élevé en Suisse qu'en Suède, de 15 à 19 ans, il est de 4,8 en Suède et de 12,3 en Suisse, de 20 à 24 ans, de 11 en Suède et de 27,5 en Suisse, et ainsi de suite jusqu'à 39 ans, où le taux des suicides reste toujours plus élevé en Suisse qu'en Suède.

En conséquence, soucieux de permettre au Conseil d'Etat et aux députés d'avoir réellement les yeux aussi bien ouverts, le soussigné se permet de poser la simple question suivante :

Quelles sont les sources statistiques qui sont à disposition du Conseil d'Etat et plus particulièrement du Département de l'instruction publique ?

La réponse à cette question permettra sans aucun doute au Conseil d'Etat et aux députés de s'inspirer mieux des bons exemples que l'on peut trouver chez les autres, en n'oubliant pas de se souvenir des exemples que l'on peut trouver chez nous.

Addendum

Pour les divorces, la proportion pour 10 000 habitants est en Suède de 12. En Suisse, de 8,7. Mais à Genève de 17,6, à Neuchâtel de 13,3 et dans le Canton de Vaud de 12,3.

Encore une baudruche !

Quant à la dissolution des mœurs ! Ah, les blondes Suédoises, il est vrai... Mais nous manquons de statistiques officielles.

La réforme scolaire suédoise

La réforme scolaire suédoise

La réforme des structures de l'école suédoise sera bientôt achevée. Introduite progressivement, elle va atteindre le degré du gymnase en 1965. Cette réforme est d'une surprenante audace ; aussi avons-nous pensé utile d'en donner une fiche signalétique (voir à ce sujet l'intéressant article descriptif du « New Statesmann » du 11 septembre 1964). Il ne s'agit pas de présenter la structure scolaire suédoise comme un modèle, universellement imitable ; mais lorsqu'on décrite, chez nous, telle réforme de détail impensable, catastrophique, apocalyptique, on se demande alors comment le ciel n'est pas encore tombé sur la tête des Suédois.

— La durée de la scolarité obligatoire est en Suède de 10 années. De 7 à 16 ans. L'école obligatoire est la même pour tous. C'est l'école unique ou, selon la terminologie, l'école « compréhensive ». C'est un principe auquel les Suédois tiennent fermement : quelles que soient les difficultés rencontrées, il est interdit de diviser les élèves selon leurs aptitudes. Ce n'est qu'à 14 ou 15 ans que la liberté est accordée aux parents et aux élèves de choisir des branches à option ; en dernière année, enfin, les élèves sont répartis dans diverses sections, cinq dites théoriques, trois dites pratiques.

— A 16 ans, si l'enfant ne quitte pas l'école, il a trois possibilités :

a) le gymnase. L'entrée au gymnase est sélective. La sélection se fait sur la base des notes obtenues à l'« école compréhensive ». Il y a trois sections gymnasiales conduisant à l'université, sections dites académique, économique et tech-

nique. Les milieux professionnels (syndicats et patronat) ont insisté pour qu'on évite à ce stade toute spécialisation. L'évolution technologique est si rapide qu'on ne saurait favoriser la spécialisation au détriment de la culture générale.

b) les écoles de continuation : durée deux ans ; niveau de la culture générale, mais moins d'exigences qu'au gymnase.

c) les écoles professionnelles.

— Le plus surprenant, c'est l'importance accordée à chacune des sections de scolarité prolongée. Les plans pour 1970 prévoient en effet la scolarisation suivante, en pour cent par rapport à la totalité du groupe du même âge :

— au gymnase : 35 % ;

— dans les écoles de continuation : 20 % ;

— dans les écoles professionnelles : 20-30 %.

Cela signifie qu'en 1970, il est prévu que le 10 ou le 15 % seulement de la population scolaire quittera l'école au terme de la scolarité obligatoire. Les plans sont faits dans la perspective que le 25 % de la population scolaire passera par l'université.

Toute comparaison qualitative est exclue. Que valent ces gymnasiens, ces étudiants suédois ? Nous n'en savons rien. Mais en chiffres, on peut mesurer le retard grandissant de la Suisse.

En 1953, la Suède comptait 19 942 étudiants ; la Suisse 11 683. En 1961, la Suède 40 184, la Suisse 15 781. A supposer que notre pays fasse un effort vigoureux de redressement, la situation sera la suivante en 1970, selon les données de la commission fédérale d'experts : Suède, 86 400 ; Suisse, 31 600. L'écart qui était de 8000 en 1953 sera alors de 54 000 !

A nos lecteurs

Tous nos abonnés qui avaient souscrit leur abonnement à fin 1964 ont reçu un bulletin de renouvellement. Merci à tous ceux qui ont, d'emblée, signé un nouveau bail, merci à ceux qui ont tenu à ajouter quelques lignes d'encouragement, merci à ceux qui ont estimé qu'il y avait des chiffres plus ronds que Fr. 12.—

Nos autres lecteurs nous rendront un grand service en s'acquittant sans trop tarder du montant de leur abonnement. Ils nous éviteront des pointages inutiles. Dans notre entreprise, les investissements sont avant tout des investissements humains et il nous est agréable de pouvoir économiser du temps et des manutentions de fiches.

Plusieurs abonnés nous ont envoyé des adresses utiles pour la prospection ; d'autres ont fait souscrire, directement, un ou plusieurs abonnements. Nous rappelons que nous avons mis, en enjeu d'amitié, selon notre formule, « Les mémoires d'un révolutionnaire » qu'André Gavillet offrira avec plaisir à notre meilleur propagandiste, c'est-à-dire à qui se révélera le plus efficace d'ici au 31 décembre. L'ouvrage de V. Serge est un livre qui mérite d'être connu : il est un des témoignages les plus probes sur les grandes révolutions du XX^e siècle.

Ne perdez pas une occasion de faire connaître « Domäne Public » ! Et les occasions sont nombreuses pendant les fêtes. Ajoutons que D. P., c'est le cadeau qui fait deux fois plaisir : à celui qui le reçoit, à nous qui enregistrons l'abonnement. Et puis, sans phrase et sans bougie, nous comptons sur vous.

Notre numéro 25 sortira le 14 janvier. Nous vous souhaitons de sauter à pieds joints le seuil de 1965.

Dans notre courrier

En publiant dans notre numéro la lettre d'une institutrice qui s'effrayait des dangers que représentent pour nos enfants les petits Italiens et Espagnols, nous espérons provoquer quelque réaction. Mme B. M., institutrice à Neuchâtel, répond ce qu'il fallait répondre. Avec plaisir nous publions sa lettre.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu la lettre de Mme D. B., dans votre numéro du 3 décembre, et j'aimerais vous faire part des réflexions suivantes :

Tout d'abord, j'aimerais que Mme D. B. précise sa pensée et nous dise en quoi l'assimilation d'une partie de la main-d'œuvre étrangère assure à nos enfants « des lendemains qui chantent ».

De tels propos m'étonnent d'autant plus qu'ils émanent d'une institutrice. J'ai pu constater en effet que, dans le monde des enfants, l'assimilation est aisément réalisable. Certes, je me rends compte de la complexité du problème en général et des difficultés à surmonter. Cependant, j'ai eu des enfants italiens et espagnols dans ma classe, des enfants nouvellement arrivés qui ne connaissaient rien encore de notre langue. J'ai été émerveillée de la rapidité avec laquelle ils s'adaptent à un milieu absolument étranger, à des habitudes nouvelles. (Je peux citer le cas d'une fillette de 11 ans qui demandait des congés pour accompagner sa mère chez un nouvel employeur : elle servait d'interprète !) Ils imitent leurs camarades, ils cherchent à participer à leurs jeux. Quant aux enfants suisses (je parle, bien sûr, de ma classe, soit d'enfants de 9 à 12 ans), j'affirme qu'ils sont naturellement ouverts aux arrivants, prêts à les accueillir. S'ils font des restrictions, celles-ci ne sont que le reflet d'opinions entendues, mais en aucun cas leur expression spontanée. Il y a en eux de la curiosité et un certain chauvinisme, mais qui sont totalement dépourvus de malveillance. Bien sûr que l'arrivée, en cours d'année, d'un ou plusieurs étrangers dans nos classes pose de très graves problèmes d'organisation. A nous de les résoudre en collaboration avec les pouvoirs publics. (Je sais que des classes spéciales de rattachement ont été ouvertes dans certaines villes. Elles devraient être multipliées.) Pourquoi n'aboutirions-nous pas, en fin de compte, à un enrichissement ?... B. M.